

Mélanges en l'honneur d'André Roux

- *L'enseignement du « droit public » dans le Cantal sous la 1^{re} République*, par **Jean-Louis Mestre**, professeur émérite à Aix-Marseille Université
- *La privation de liberté, une notion, un juge : vingt ans déjà depuis le recentrage de l'interprétation de l'article 66 de la Constitution*, par **Annabelle Pena**, professeur à l'Université de Toulon
- *Brèves réflexions sur la bonne administration de la justice*, par **Jacques Petit**, professeur à l'Université Rennes 1
- *Les traits d'esprit et d'humour dans les déclarations et conférences de presse du Général de Gaulle : trait de caractère ou stratégie politique ?*, par **Xavier Philippe**, professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- *Constitution, sécession et collectivités infra-étatiques*, par **Stéphane Pierré-Caps**, professeur émérite à l'Université de Lorraine
- *Les territoires de la culture*, par **Jean-Marie Pontier**, professeur émérite à Aix-Marseille Université
- *La musique, entre Constitution et Nations*, par **Norbert Rouland**, professeur émérite à Aix-Marseille Université
- *L'article 11 ou une expérience herméneutique*, par **Dominique Rousseau**, professeur émérite à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- *Souveraineté et fraternité*, par **Jean-Éric Schoettl**, ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel
- *Abus sexuels systémiques de mineurs. Perspectives sur le droit de la responsabilité*, par **Laurent Sermet**, professeur à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence
- *Quelle est l'étendue des informations qu'une personne auditionnée par une commission d'enquête parlementaire a l'obligation de délivrer ?*, par **Philippe Terneyre**, professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
- *La densification des lotissements, outil méconnu par le Conseil constitutionnel de lutte contre l'artificialisation des sols (à propos de la décision 2021-825 DC)*, par **Jérôme Tremeau**, professeur à Aix-Marseille Université
- *Le droit constitutionnel local et après*, par **Michel Verpeaux**, professeur émérite à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- *Durabilité et Constitutions : l'État constitutionnel à l'épreuve de l'avenir*, par **Tania Groppi**, professeure à l'Université de Sienne, Italie
- *Constitutionnalisation du droit et développement durable à l'Île Maurice : mythe ou réalité ?*, par **Rajendra Parsad Gunputh**, professeur à l'Université de Maurice, Maurice
- *Le régime de la « loi locale spécifique » de la Constitution japonaise : une clause dormante ?*, par **Hiroshi Otsu**, professeur à l'Université Meiji de Tokyo, Japon
- *Suisse : la longue marche vers le mariage pour tous*, par **Michel Hottelet**, professeur à l'Université de Genève, Suisse
- *Les caractéristiques des droits fondamentaux en droit constitutionnel coréen*, par **JaeHwang Jeong**, professeur à l'Université Sungkyunkwan à Séoul, Corée du Sud
- *Principe de légalité de l'impôt et Constitution – Sur les limites de la consécration législative du principe en Chine*, par **Banggui Jin**, maître de conférences HDR à Aix-Marseille Université
- *La Constitution et le statut juridique des femmes en Syrie : la révolution féministe a-t-elle eu lieu ?*, par **Imad Khillou**, maître de conférences à Sciences Po Grenoble
- *Gouverner par décret en temps de pandémie (Italie). Le DPCM, objet normatif non identifié*, par **Franck Laffaille**, professeur à l'Université Paris XIII
- *La Constitution cubaine de 2019, une rupture dans la continuité ?*, par **Alexis Le Quinio**, professeur à l'Université de Limoges
- *Réflexions à propos de la Constitution de l'émirat d'Afghanistan : de l'incompatibilité entre le message coranique et une certaine tradition islamique*, par **Antoine Leca**, professeur à Aix-Marseille Université
- *L'absence de représentation équitable des communautés par le système électoral mauricien : du « First Past The Post » au « Best Loser System »*, par **Didier Michel**, maître de conférences à l'Université de Maurice, Maurice
- *Brèves réflexions sur la liberté contractuelle des collectivités territoriales africaines francophones*, par **Urbain Ngampio-Obélé-Bélé**, maître de conférences HDR à Aix-Marseille Université
- *Les nouveaux mondes engloutis (Libres propos sur le naufrage climatique d'États insulaires)*, par **Séverine Nicot**, maître de conférences à l'Université Grenoble
- *Proposition d'une révision constitutionnelle pour l'établissement d'une décentralisation autonome en Corée*, par **Insoo Park**, professeur émérite à l'Université Yeungnam, Corée du Sud
- *Les immunités constitutionnelles du président des États-Unis et la Cour suprême*, par **Guy Scoffoni**, professeur à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence
- *Regarder au-delà des Alpes : l'apport du dialogue entre les doctrines italienne et française à l'évolution de la justice constitutionnelle en France*, par **Caterina Severino**, professeur à l'Université de Toulon
- *La constitutionnalisation à mi-teinte de l'autonomie locale en Norvège*, par **Eivind Smith**, professeur à l'Université d'Oslo, Norvège
- *Droit européen et constitutions nationales : tentations provocatrices et logiques conciliatrices*, par **Bernard Stirn**, président de section honoraire au Conseil d'État
- *La Covid-19 et le droit à l'éducation des enfants*, par **Mamiko UENO**, professeur émérite à l'Université Chuo de Tokyo, Japon
- *« Ne pas rendre impossible ou exagérément difficile l'exercice de leurs compétences par les autres collectivités territoriales... »*, par **Marc Verdussen**, professeur à l'Université catholique de Louvain, Belgique
- *La nature objective d'un contrôle de constitutionnalité en Chine : vers l'admission des intérêts subjectifs ?*, par **Wang Wei**, maître de conférences à l'Université de sciences politiques et de droit de la Chine, Chine
- *Le retour du religieux aux États-Unis : les protestants évangéliques devant la Cour suprême*, par **Élisabeth Zoller**, professeur émérite à l'Université Paris II Panthéon-Assas

Droits étrangers et droit comparé

- *Les pouvoirs de crise en crise : l'état d'alarme devant le juge constitutionnel espagnol*, par **Hubert Alcaraz**, professeur à l'Université de Pau et des pays de l'Adour
- *Les minorités religieuses en Italie. Dimension constitutionnelle et orientations pratiques*, par **Francesco Alicino**, professeur à l'Université Giuseppe Degennaro, Bari, Italie
- *La protection de la liberté en droit constitutionnel allemand. Les droits fondamentaux en évolution*, par **Rainer Arnold**, professeur à l'Université de Regensburg, Ratisbonne, Allemagne
- *Heurs et malheurs de la Constitution tunisienne de 2014*, par **Rafaâ Ben Achour**, professeur émérite à l'Université de Carthage, Tunisie
- *Le régionalisme italien à l'épreuve des autonomies différenciées entre marginalisation et équité territoriale*, par **Marina Calamo Specchia**, professeur à l'Université de Bari, Italie
- *Le droit de vote pour les élections au Parlement écossais : une extension progressive*, par **Edwige Camp-Pietrain**, professeur à l'Université Polytechnique des Hauts-de-France
- *La Constitution westminstérienne de Maurice, « new » commonwealth, à l'épreuve de la protection des minorités*, par **Jacques Colom**, maître de conférences HDR à l'Université de La Réunion
- *En quête de territoire*, par **Francis Delpérée**, professeur émérite à l'Université catholique de Louvain, Belgique
- *La Cour constitutionnelle italienne et la « recentralisation » du contrôle de constitutionnalité des lois*, par **Thierry Di Manno**, professeur à l'Université de Toulon
- *L'identité constitutionnelle et ses fonctions*, par **Mirosław Granat**, professeur à l'Université Cardinal Stefan Wyszyński de Varsovie, Pologne



mélanges

Constitutions,
peuples
et territoires

mélanges
en l'honneur de

André
Roux

DALLOZ

Constitutions, peuples et territoires

André Roux a été un Professeur de droit public extrêmement apprécié de ses étudiants, des personnels administratifs, ainsi que de ses collègues durant plus de trente ans à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence. Au cours de cette riche carrière, qui a débuté par le rang de major au concours d'agrégation de droit public, il a assumé nombre de responsabilités administratives, en particulier, celle de diriger le *Groupe d'études et de recherches sur la justice constitutionnelle (GERJC)*, aujourd'hui Institut Louis Favoreu) après le décès de son fondateur, maître de l'« École d'Aix ». Tout cela n'a pas empêché André Roux d'avoir une activité scientifique de très haut niveau. En effet, il est l'auteur de plusieurs ouvrages incontournables parmi lesquels le « Précis Dalloz » de Droit constitutionnel régulièrement réédité depuis vingt ans, de dizaines d'articles, d'une multitude de conférences. Il dirige la revue de référence en droit constitutionnel en France : *la Revue française de droit constitutionnel (RFDC)*. Il a aussi encadré plusieurs dizaines de thèses de doctorat avec le savant mélange d'exigence et de bienveillance qui le caractérise. Surtout, sa grande notoriété nationale et internationale, notamment dans son domaine de prédilection, le droit constitutionnel des collectivités territoriales, l'a conduit à être invité pour des cours, des conférences ou des colloques, sur tous les continents. Infatigable voyageur et brillant pédagogue, il a « semé la bonne parole » du droit français en Chine, en Iran, au Canada, en Colombie, dans les territoires palestiniens, etc. Aussi, André Roux compte de nombreux amis fidèles en France et dans le Monde. Près de quatre-vingt d'entre eux ont voulu lui rendre hommage ici en contribuant à ce recueil intitulé : *Constitutions, peuples et territoires*.

COMITÉ D'ORGANISATION

— **Ferdinand MÉLIN-SOUCRAMANIEN**
Professeur à l'Université de Bordeaux

— **Patrick GAÏA**
Professeur à Aix-Marseille Université

— **Catherine SOULLIÈRE**
Ingénieur d'études ILF GERJC,
Aix-Marseille Université

COMITÉ D'HONNEUR

— **Pierre BON**
Professeur émérite à l'Université de Pau
et des Pays de l'Adour

— **Alain DELCAMP**
Secrétaire général honoraire du Sénat,
Ancien professeur associé à Aix-Marseille Université
et à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

— **Francis DELPÉRÉE**
Professeur émérite à l'Université Catholique
de Louvain, membre de l'Académie royale
de Belgique, correspondant de l'Institut de France.

— **Didier MAUS**
Ancien conseiller d'État, Président émérite de
l'Association internationale de droit constitutionnel
et de l'Association française de droit constitutionnel

— **Rostane MEHDI**
Professeur à l'Institut d'études politiques
d'Aix-en-Provence, directeur de Sciences Po Aix

— **Insoo PARK**
Professeur émérite à l'Université Yeungnam

— **Xavier PHILIPPE**
Professeur à l'École de droit de la Sorbonne,
Université Paris I Panthéon-Sorbonne et à l'Université
de Western Cape (Afrique du sud)

— **Guy SCOFFONI**
Professeur à l'Institut d'études politiques
d'Aix-en-Provence

— **Eivind SMITH**
Professeur de droit public à l'Université d'Oslo

— **Bernard STIRN**
Président de section honoraire au Conseil d'État
Membre de l'Institut

CONTRIBUTIONS

Droit français

— *L'objectif de valeur constitutionnelle d'accessibilité et d'intelligibilité du droit devant le Conseil d'État*, par **Pierre Bon**, professeur émérite à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

— *Le Conseil constitutionnel et la liberté d'expression. Un état des lieux*, par **Stéphane Caporal-Greco**, professeur à l'Université de Saint-Étienne

— *Faut-il laisser la jurisprudence administrative faire sa loi ? (Réflexion sur le maintien des jurisprudences Thalamy et Sekler)*, par **Élise Carpentier**, professeur à Aix-Marseille Université

— *La contribution du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à la formation d'une culture de participation citoyenne*, par **Nataša Danelciuc-Colodrovski**, docteur en droit public, assistante de recherches à Aix-Marseille Université

— *Les « référendums » de l'article 72-4 et de l'article 73 al. 7 de la Constitution : navigation en eaux constitutionnelles troubles*, par **Fleur Dargent**, maître de conférences au Centre universitaire de Mayotte

— *La parlementarisation des règlements intérieurs des conseils municipaux : une évolution espérée au bénéfice de la démocratie représentative*, par **Sophie De Cacqueray**, maître de conférences HDR à Aix-Marseille Université

— *Regards sur l'unicité du peuple français*, par **Roland Debbasch**, professeur à Aix-Marseille Université

— *La violation massive de droits de l'homme par l'intelligence artificielle. De la nécessité de protéger la vie privée pour garantir la démocratie*, par **Raphaël Déchaux**, maître de conférences à Aix-Marseille Université

— *Constitution et identité*, par **Alain Delcamp**, secrétaire général honoraire du Sénat

— *L'autonomie de la Polynésie française dans la République*, par **Didier Del Prete**, maître de conférences à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

— *Des procédures de démocratie semi-directe spécifiques à l'Outre-mer : l'article 72-4 de la Constitution*, par **Stéphane Diémert**, président assesseur à la Cour administrative d'appel de Paris

— *La collégialité, principe de justice constitutionnelle*, par **Mathieu Disant**, professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris I Panthéon-Sorbonne

— *Le découpage cantonal devant le Conseil d'État. Aspects récents*, par **Laurent Domingo**, maître des requêtes au Conseil d'État

— *Réflexions sur la solidarité dans ses rapports avec les collectivités territoriales*, par **Virginie Donier**, professeure de droit public à l'Université de Toulon, CERC

— *Le projet constitutionnel des indépendantistes de Nouvelle-Calédonie*, par **Florence Faberon**, professeure de droit public, à l'Université de Guyane et **Jean-Yves Faberon**, professeur honoraire de droit public

— *Du droit de pétition à l'initiative populaire en France : un glissement progressif mais limité*, par **Marthe Fatin-Rouge Stefanini**, directrice de recherches au CNRS, Aix-Marseille Université

— *Les femmes au pays des Constitutions françaises*, par **Bertrand Faure**, professeur à l'Université de Nantes

— *Le dédoublement du contrôle de constitutionnalité a posteriori en France. Constat(s) et interrogation(s)*, par **Patrick Gaïa**, professeur à Aix-Marseille Université

— *Le droit linguistique en France : un droit fondé sur le compromis*, par **Jean-Éric Gicquel**, professeur à l'Université Rennes 1

— *Les droits fondamentaux des collectivités territoriales*, par **Marc Guerrini**, professeur à l'Université Côte d'Azur

— *Du droit de la guerre et l'armée française en Guerre d'Algérie 1954-1962*, par **Jean-Charles Jauffret**, professeur émérite d'histoire contemporaine

— *La représentation parlementaire des Français établis hors de France : du paradoxe à la contradiction*, par **Priscilla Jensei-Monge**, maître de conférences à Aix-Marseille Université

— *L'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct : un compromis discuté*, par **Sophie Lamouroux**, maître de conférences-HDR à Aix-Marseille Université

— *Libre administration des collectivités territoriales et référent-liberté*, par **Olivier Le Bot**, professeur à Aix-Marseille Université

— *Démocratie et État de droit : quelle articulation ?*, par **Anne-Marie Le Pourhiet**, professeur à l'Université Rennes 1

— *Referendum de l'article 11 : l'arbre constitutionnel qui cache la forêt !*, par **Anne Levade**, professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris I Panthéon-Sorbonne

— *The Concept of law*, par **Xavier Magnon**, professeur de droit public à Aix-Marseille Université

— *Démocratie, Peuple et frontières, Variations sur un thème*, par **Bertrand Mathieu**, professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1

— *La laïcité dans les constitutions françaises contemporaines*, par **Didier Maus**, ancien conseiller d'État

— *L'apport des outre-mer à l'édification d'un droit constitutionnel territorial*, par **Ferdinand Mélin-Soucramani**, professeur à l'Université de Bordeaux

— *Gaston Jèze et le contrôle de constitutionnalité des lois*, par **Fabrice Melleray**, professeur à l'École de droit de Sciences Po

Bon de souscription

mélanges
en l'honneur de

André Roux

Constitutions, peuples et territoires

Ce bulletin est à retourner aux Éditions DALLOZ – Hélène Hoch
31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14 ou par mail à melanges@dalloz.fr

Prix de souscription jusqu'au 24 novembre 2022 : 89 € au lieu de 109 €

Date limite pour figurer parmi la liste des souscripteurs : 20 octobre 2022

Mme Mlle M.

Nom Prénom

Qualités.....
(telles que vous souhaitez qu'elles apparaissent sur la liste des souscripteurs figurant en fin de volume)

Adresse de livraison

CP Ville.....

978-2-247-21690-1	Constitutions, peuples et territoires	Quantité	Total
	<i>Mélanges en l'honneur d'André Roux</i>	Frais de port	0,01 €
		Montant total	€

6999

Versement à l'ordre de DALLOZ par :

Chèque bancaire joint Chèque postal joint

Carte bancaire n° _____

Expire à fin /

Virement administratif sur facture

Date : / /

Signature